

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 mai 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Claude Lacasse
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2007-440-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-441-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-442-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 MAI 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 9 mai 2007, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2007-443-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine du 8 février 2007.
-

CE-2007-444-REC PROGRAMME BIENNAL DES INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU les ententes Canada – Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2006-99-DEC, a créé un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie,

un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QU'une municipalité qui prévoit réaliser des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts à l'aide de la contribution gouvernementale, mais qui ne dispose pas d'un plan d'intervention établissant le degré de priorité de renouvellement de ces conduites aura jusqu'en 2007 pour réaliser un tel plan;

ATTENDU QUE la municipalité peut présenter au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) une programmation biennale (2006-2007) des travaux les plus urgents à effectuer;

ATTENDU QUE le comité directeur des infrastructures recommande, en date du 10 mai 2007, au Comité exécutif, l'adoption du programme biennal 2006-2007 et la préparation de deux (2) règlements inhérents au programme;

ATTENDU QUE le comité directeur des infrastructures dépose les tableaux suivants:

- Tableau 1: Disponibilité du programme de la taxe d'accise et du seuil minimal d'investissement de la Ville;
- Tableau 2: Annexe III du programme biennal;
- Tableau 3: Priorité 3, renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts (3.01 à 3.47);
- Tableau 4: Priorité 4, la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ponts ou les autres ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales) / **Seuil minimal d'investissement de la Ville.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'approbation du programme biennal pour les priorités 1 à 3 telles qu'indiquées dans les tableaux 2 et 3 ainsi que la liste des travaux pour le seuil minimal d'investissement municipal telle qu'indiquée dans le tableau 4.

Que le règlement d'emprunt requis pour la réalisation des travaux des priorités 1 à 3, dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec, soit élaboré et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer ledit règlement.

Que le règlement d'emprunt requis pour la réalisation des travaux de la priorité 4 en vertu du seuil minimal d'investissement municipal soit élaboré et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer ledit règlement.

Que la Direction générale et la Direction du génie et projets spéciaux soient mandatées pour rencontrer le MAMR pour y déposer le programme biennal.

**CE-2007-445-DEC RAPPORT SYNTHÈSE / GESTION DU RISQUE
INONDATIONS 2007**

ATTENDU le dépôt du rapport synthèse de la gestion des inondations 2007 préparé par M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, et daté du 7 mai 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur municipal de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport synthèse de la gestion des inondations 2007 daté du 7 mai 2007.

Qu'une copie du rapport soit transmise au directeur régional de la Direction régionale de la sécurité civile de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Sécurité publique.

CE-2007-446-DEC ALLOCATION AUTOMOBILE

ATTENDU le dépôt de la directive DIR.1000.3 concernant l'usage d'un véhicule de fonction à un titulaire de poste de directeur ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît aussi que les titulaires des postes de directeur autres que ceux mentionnés au paragraphe 3.1 de la directive générale doivent utiliser leur véhicule personnel de façon importante et habituelle pour l'exercice de leur fonction. À cette fin, elle prévoit le versement d'une allocation mensuelle ;

ATTENDU QUE l'article 3.7 stipule que le montant de l'allocation mensuelle est approuvé par le Comité exécutif de la Ville sur recommandation du Directeur général ;

ATTENDU QUE le Directeur général recommande pour les directeurs autres que ceux mentionnés au paragraphe 3.1, une allocation mensuelle de 500\$ et pour le directeur des ressources humaines, une allocation mensuelle de 750\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la Directive numéro 1000.3 et approuve les montants pour les allocations mensuelles en vertu de l'article 3.7 de la directive administrative DIR 1000.3.

**CE-2007-447-DEC AUTORISATION / FERMETURE DE LA RUE
LÉON-MARTEL / ÉVÉNEMENT MUSTANG / 15
JUN 2007**

ATTENDU la demande, datée du 15 mai 2007 et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, du concessionnaire Des Seigneurs Ford pour la fermeture de la rue Léon-Martel, entre la montée Masson et la rue Notre-Dame, dans le cadre d'une exposition automobile, et ce, au profit et en collaboration avec les étudiants de l'école Léopold-Gravel, le vendredi 15 juin 2007 de 17 h à 21 h ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise la demande de fermeture de la rue Léon-Martel, entre la montée Masson et la rue Notre-Dame, faite par le concessionnaire Des Seigneurs Ford pour le vendredi 15 juin 2007 de 17 h à 21 h considérant l'achalandage lors de l'événement et pour des motifs de sécurité publique.

Que l'exécution de « burns » soit et est interdite en tout temps lors de cet événement.

Que copie de la présente soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2007-448-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK ET DU
BISTRO McTAVISH À 3 H / DU 23 AU 24 JUIN
2007**

ATTENDU la lettre datée du 26 avril 2007 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick inc., ainsi que celui du Bistro McTavish à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2007 pour le Bar St-Patrick inc. et le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CE-2007-449-DEC DEMANDE D'AUTORISATION / PARC
D'AMUSEMENT / BOULEVARD DES
SEIGNEURS / CÔTE DE TERREBONNE / DU 23
AU 27 MAI 2007**

ATTENDU la demande d'autorisation de l'organisme **La Galilée** pour l'installation de manèges à l'intersection de la côte de Terrebonne, du boulevard des Seigneurs et de l'autoroute 25, durant la période du 23 au 27 mai 2007, sur le terrain de la Ville;

ATTENDU QUE la tenue de cette activité permet à l'organisme d'amasser des fonds pour le soutien aux démunis ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou son vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, une entente pour l'utilisation du terrain mentionné ci-dessus entre le 23 et le 27 mai 2007, le tout conditionnellement à la réception des lettres d'accord de l'A.M.T., du M.T.Q., du certificat d'assurances en responsabilité civile et de l'entente avec « Amusements Spectaculaires inc. ».

Que l'entente prévoit la remise des lieux en bon état, soit dans son état initial, par les « Amusements spectaculaires inc. ».

**CE-2007-450-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
SMARTCENTRES (DÉVELOPPEMENTS
LACHENAIE LTÉE)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente relatif à l'exécution de travaux municipaux sur l'immeuble

3 785 125 du cadastre du Québec à intervenir entre la Ville de Terrebonne et les Développements Lachenaie Itée (SmartCentres).

**CE-2007-451-DEC NOMINATION / INSPECTRICE EN BÂTIMENT /
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste d'inspecteur, inspectrice en bâtiment à la Direction de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, de nommer Mme Kathie Masson au poste d'inspectrice en bâtiment à la Direction de l'aménagement du territoire à compter du 21 mai 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2007-452-DEC PROLONGATION / ADJOINTE
ADMINISTRATIVE / CABINET DU MAIRE**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-311-DEC à l'effet d'embaucher Mme Chantal Cloutier à titre d'adjointe administrative au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 2 avril 2007 jusqu'au 1^{er} juin 2007, à raison de 3 jours/semaine considérant l'absence prolongée pour maladie de Mme Michèle Durocher, adjointe administrative au Cabinet du Maire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de Mme Cloutier pour une période de quatre (4) semaines supplémentaires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de Mme Karo Michaud, coordonnatrice principale au Cabinet du Maire, de retenir les services de Mme Chantal Cloutier à titre d'adjointe administrative au Cabinet du Maire, et ce, à compter du 4 juin 2007 jusqu'au 28 juin 2007, à raison de 4 jours/semaine.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec Mme Chantal Cloutier débutant le 4 juin 2007.

Copie dudit contrat est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2007-453-DEC RÉÉVALUATION DE LA CLASSIFICATION DE
CERTAINS POSTES CADRES / RECLASSEMENT
DES TITULAIRES DES POSTES VISÉS**

ATTENDU QUE la Direction générale et la Direction des ressources humaines ont procédé à un exercice d'analyse de l'ensemble de la classification des postes cadres dans une perspective d'assurer une relativité adéquate entre ceux-ci et une équité interne entre les titulaires de ces postes ;

ATTENDU QUE cet exercice se justifiait par l'évolution de certaines fonctions et des impacts en découlant, plus particulièrement au niveau de la complexité et des exigences requises ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation s'est réuni les 9 mai 2007 et a pris connaissance des résultats de l'analyse et qu'il recommande le classement suivant pour chacun des postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe	
		avant	après
Directeur	aménagement du territoire	9	10
Directeur	technologies de l'information	9	10
Directeur	administration et finances	9	10
Directeur	ressources humaines	9	10
Trésorier	administration et finances	8	9
Assistant-trésorier	administration et finances	6	7
Coordonnateur	direction générale	4	6
Chef de service Paie et avantages sociaux	ressources humaines	5	6
Chef de service Parcs et espaces verts	entretien du territoire	5	6
Ingénieur et coordonnateur Environnement, circulation, utilités publiques	génie et projets spéciaux	4	5
Responsable des immobilisations	administration et finances	3	5
Conseiller Services aux employés	ressources humaines	4	5
Responsable Taxation et perception	administration et finances	3	4
Greffier-adjoint à la gestion documentaire	greffe et affaires juridiques	3	4
Coordonnateur administratif	génie et projets spéciaux	1	2

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les réévaluations de fonctions ci-dessus énumérées et présentées de façon détaillée en annexe A et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu que le Comité exécutif autorise le reclassement des titulaires des postes visés tel que présenté en annexe B et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les nouveaux salaires soient applicables à compter de l'approbation de la présente résolution.

CE-2007-454-REC RÉORGANISATION STRUCTURELLE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'organigramme de la Direction de la police afin de respecter les trois (3) grands objectifs fixés ;

ATTENDU QUE le rapport de M. Guy Dubois, directeur de la police, recommande les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction de la police, soit :

- la création d'un nouveau poste de directeur adjoint au bureau de l'éthique professionnelle et vérification des systèmes ;
- la mutation du directeur adjoint, M. Claude Bouchard, à la division de l'éthique professionnelle, laissant ainsi un emploi vacant de directeur adjoint à combler selon les règles en vigueur ;

ATTENDU que le Comité exécutif a pris connaissance dudit rapport ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'en faire la recommandation au Conseil ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la création d'une fonction de directeur adjoint à l'éthique professionnelle et à la vérification des systèmes et la nomination de M. Claude Bouchard à ce titre en plus de lui conférer la capacité d'agir en matière d'application de la Loi sur l'accès à l'information.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de la police tenant compte de cette modification et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'augmenter à 127 le nombre de policiers réguliers.

À cet effet, les descriptions des postes de :

- Directeur adjoint – éthique professionnelle et vérification des systèmes de gestion ;
- Directeur adjoint – division des unités auxiliaires ;
- Directeur adjoint – Division des opérations policières ;
- Capitaine – Section du soutien opérationnel ;
- Chef de service – Division des services administratifs ;
- Coordonnateur – soutien administratif ;
- Coordonnateur – SCAU 911 ;

sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2007-455-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE COMPTEURS À EAU

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture de compteurs à eau (SOU-2007-29);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 27 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

Spécialités d'Aqueduc du Québec 25 317,01\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Spécialités d'Aqueduc du Québec s'est avérée conforme selon le rapport daté du 30 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU l'article 9.4 du cahier des charges générales permettant à la Ville de Terrebonne de soustraire quelques items au bordereau de soumission, soit :

Item 4 : quantité 4
Item 5 : quantité 1
Item 10 : quantité 6
Item 11 : quantité 1

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **SPÉCIALITÉS D'AQUEDUC DU QUÉBEC**, datée du 16 mars 2007, pour la fourniture de compteurs à eau, le tout pour un montant de 19 746,45\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0090 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-456-DEC SOUMISSION / NETTOYAGE DES ÉGOUTS
SANITAIRES ET COMBINÉS ET DES POSTES
DE POMPAGE AVEC CAMION ASPIRATEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés et des postes de pompage avec camion aspirateur (SOU-2007-34);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2007 à 11 h 01, à savoir :

Chalifoux Sani-Laurentides inc.	45 088,21\$
Groupe Esthétix inc.	59 436,67\$
Veolia ES – Services à l'Assainissement inc.	103 217,96\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Chalifoux Sani-Laurentides inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 avril 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CHALIFOUX SANI-LAURENTIDES INC.**, datée du 24 avril 2007, pour le nettoyage des égouts sanitaires et combinés et des postes de pompage avec camion aspirateur, le tout pour un montant de 45 088,21\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0107 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-457-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE TÊTES DE
PONCEAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réfection de têtes de ponceaux (SOU-2007-45);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 mai 2007 à 11 h 01, à savoir :

9159-4465 Québec inc. (Transport Lachenaie)	34 128,03\$
Terrassement Pro-Nord inc.	43 443,44\$
Sylvain Paquette	43 585,87\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9159-4465 Québec inc. (Transport Lachenaie) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 mai 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9159-4465 QUÉBEC INC. (Transport Lachenaie)**, datée du 7 mai 2007, pour la réfection de têtes de ponceaux, le tout pour un montant de 34 128,03\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0115 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-458-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / LOT 804-002 /
FOURNITURE DE BÉTON / COMPLEXE
AQUATIQUE ET GYMNIQUE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 199-05-2006 acceptant la soumission de la compagnie Béton 640 pour la fourniture de béton pour le Complexe aquatique et gymnique (lot 804), pour un montant de 287 702,83\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la résolution numéro CE-2007-259-DEC acceptant un montant supplémentaire de 69 621,20\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant au contrat pour un montant de 7 700,30\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 7 700,30\$ (taxes en sus) à la compagnie Béton 640, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0120 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-459-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / LOT 820 /
CÉRAMIQUE / COMPLEXE AQUATIQUE ET
GYMNIQUE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 460-09-2006 acceptant la soumission de la compagnie Les Céramiques + Granites Nationale Ltée pour la fourniture et la pose de céramique pour le Complexe aquatique et gymnique (lot 820), pour un montant de 590 254,16\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la firme Dessau-Soprin a présenté un avenant au contrat pour un montant de 17 917,54\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve l'avenant au contrat émis par la firme Dessau-Soprin pour des travaux supplémentaires et autorise le trésorier à payer un montant de 17 917,54\$ (taxes en sus) à la compagnie Les Céramiques + Granites Nationale Ltée,

à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 177. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0119 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-460-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / ÉGOUT PLUVIAL / AVENUE DES
GRANDS-PRÉS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation de la conduite d'égout pluvial existante sur une partie des lots 3 616 947 et 3 616 948 du cadastre du Québec ; lesdites parties de lots sont démontrées au plan et à la description technique préparés par M. François Bilodeau, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 8864 de ses minutes.

Que Me Magdeleine Lamarre, notaire, soit et est mandatée pour la préparation de l'acte de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur soit Wellington Investments Corp.

**CE-2007-461-DEC SECTION TYPE / BOULEVARD MOODY / SOUS
VIADUC DE L'AUTOROUTE 25**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec procédera d'ici deux (2) ans à la reconstruction complète du viaduc de l'autoroute 25 qui traverse le boulevard Moody ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec désire connaître les besoins de la Ville concernant les piétons, les cyclistes, etc. ;

ATTENDU QU'à sa réunion du 2 mai 2007, le Comité de coordination au développement municipal a analysé la question et recommande la section type en plan qui est constituée de trottoir de part et d'autre du boulevard, ainsi qu'une piste cyclable de 3,5 m. du côté « est » ;

ATTENDU QUE le nombre de voie de circulation dépendra des analyses effectuées par le MTQ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la section type datée du mois de mai 2007 et préparée par la Direction du génie et projets spéciaux, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit transmise au ministère des Transports du Québec.

**CE-2007-462-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE FONDATION,
D'ÉCLAIRAGE ET DE REVÊTEMENT
BITUMINEUX / PAVAGE 2007**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour des travaux de bordure, de fondation, d'éclairage et de revêtement bitumineux / pavage 2007 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} mai 2007, à savoir ;

Asphalte Desjardins inc.	1 651 346,04\$ <i>corrigé</i>
Sintra inc. (Région Lanaudière)	1 879 969,89\$
Simard-Beaudry Construction inc.	1 937 188,17\$
Construction Anor (1992) inc.	1 959 704,12\$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	2 018 383,26\$
Construction et Pavage Maskimo Ltée	2 075 733,14\$
Demix Construction	2 178 754,20\$
Construction Soter inc.	2 745 849,76\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Asphalte Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé par M. Guy Saulnier, ingénieur de la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ASPHALTE DESJARDINS INC.** pour des travaux de bordure, de fondation, d'éclairage et de revêtement bitumineux / pavage 2007, pour un montant de 1 651 346,04\$ à être pris à même les fonds des règlements numéros 120, 307, 332, 333, 355 et 2362. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0116 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que ladite acceptation de soumission soit conditionnelle à l'approbation des règlements numéros 332 et 355 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**CE-2007-463-DEC AUTORISATION / VENTE DE TERRAIN / LOTS
3 604 773 ET 3 604 774 / GROUPE LAVAL
AUBIN LTÉE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de transfert de propriété par la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document nécessaire, des lots 3 604 774 et 3 604 773 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 368,7 m² (57 790,1 pi²), au prix de 1\$/pi², moins le coût de la consolidation du terrain jusqu'à concurrence du montant total du prix de vente sur présentation des pièces justificatives, au Groupe Laval Aubin Ltée (M. Laval Aubin) ou toute personne morale liée à l'acquéreur. Les frais inhérents à la vente (*incluant les frais d'arpentage, s'il y a lieu*) seront assumés par l'acquéreur.

Que l'offre d'achat présentée par le Groupe Laval Aubin Ltée, datée du 12 décembre 2006, soit et est acceptée.

Que Me Maurice Grenache, notaire, soit et est mandaté pour la confection de l'acte de transfert de propriété.

Que le produit de la vente soit versé au fonds environnemental de la Ville, le cas échéant.

**CE-2007-464-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC
/ CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA TOUPIE
/ 28 MAI 2007**

ATTENDU la demande faite par le Centre de la petite enfance La Toupie pour l'utilisation de chemin public pour une promenade en calèche dans les rues de la Ville de Terrebonne le lundi 28 mai 2007 de 9h à 11h30 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Centre de petite enfance La Toupie à tenir l'activité de promenade en calèche le lundi 28 mai 2007 de 9h à 11h30 selon le trajet suivant :

Départ du CPE – 1910, rue Plaisance
Rues de Beauvais, de Dijon, de Mirande, de Roussillon et retour par de Plaisance, de Moret, de Barcelone, des Flandres, d'Aragon, de Verviers et le retour par de Plaisance vers le CPE.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2007-465-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'ORDINATEURS
« LENOVO » / SOU-2007-42 / ABROGATION DE
LA RÉOLUTION CE-2007-392-DEC**

ATTENDU les changements proposés par la Direction des technologies de l'information, soit :

- 1) Changement au parc des postes de travail standards : 68 000\$
 - 53 postes à changer ;
 - dont 10 seront placés en réserve (affectés en cours d'année)
- 2) Changement des postes au SCAU 911 : 12 000\$
 - 7 appareils à changer (5 postes et 2 en réserve)
- 3) Changement au parc des ordinateurs portables : 20 000\$
 - 10 changements
 - dont 1 placé en réserve (bris ou prêt)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour l'acquisition d'ordinateurs Lenovo (SOU-2007-42);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 10 avril 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Prix unitaire
Solutions Technologiques Dorval SenC - Microserv	1 179\$
Infynia.com	1 220\$
Bell Canada	1 284\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Solutions Technologiques Dorval SenC - Microserv s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 mai 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES DORVAL SENC - MICROSERV**, datée du 5 avril 2007, pour l'acquisition d'ordinateurs Lenovo, le tout pour un montant de 71 203,94\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et que ce montant soit remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0099 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2007-392-DEC soit et est abrogée.

CE-2007-466-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h33.

Président

Assistant-secrétaire